

Etat d'avancement du plan particules 2010-2013 au 08/11/2011

33%	fait
55%	en cours
12%	à faire

SECTEUR et sa contribution nationale en 2008 de particules primaires (CITEPA, 2010)	MESURES
Domestique PM10 : 22 % PM2,5 : 34%	Réorienter la communication publique sur les risques liés à une mauvaise combustion de la biomasse et au brûlage à l'air libre.
	Renouveler au plus vite le parc français d'appareils de chauffage au bois individuels.
	Encadrer les valeurs limites d'émission des petites chaudières mises sur le marché.
	Afficher les performances environnementales des chaudières domestiques et des autres appareils de chauffage au bois.
	Mettre en place une information et une sensibilisation des particuliers sur les émissions polluantes de leur chaudière.
	Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts
	Plan bâtiment du Grenelle Environnement.
Industriel et tertiaire PM10 : 31 % PM2,5 : 31%	Réaliser un contrôle périodique des émissions de particules des grosses chaudières non classées au titre du code de l'environnement.
	Réduire les valeurs limites d'émission des installations de combustion classées soumises à déclaration (puissance comprise entre 2 et 20 Mwth).
	Réduire les valeurs limites d'émission des installations de combustion classées soumises à autorisation (puissance supérieure à 20 Mwth).
	Améliorer les conditions des appels d'offres relatifs aux installations utilisant de la biomasse.
	Faire évoluer la composante air de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour une prise en compte des émissions de particules et de NOx.
Transport PM10 : 13 % PM2,5 : 14% Ce secteur paraît faible à l'échelle nationale, mais est un poste principal dans les agglomérations, allant de 40 % à 80 % localement.	Expérimentation de zones d'actions prioritaires pour l'air – ZAPA.
	Mise en œuvre des objectifs Grenelle de développement des TCSP hors Ile de France
	Mise en œuvre des objectifs quantitatifs de signature des chartes "CO2 les transporteurs s'engagent"
	Poursuite du soutien de l'Etat aux actions visant à réduire les émissions du dernier kilomètre pour le TRM
	Favoriser les transports actifs et les mobilités douces.
	Améliorer le parc de véhicules gérés par des sociétés, l'État, ses établissements publics et les collectivités, et réduire les émissions de particules par les parcs de véhicules
	Réduire les émissions des deux-roues.
	Mettre en place une taxe kilométrique pour les poids lourds.
	Encourager la mise en place de dispositifs de réduction des émissions des engins de chantier.
	Réduire les émissions des navires et des bateaux.
	Réduire les émissions des zones aéroportuaires.
Gérer les pics de pollution	
Agricole PM10 : 34 % PM2,5 : 21 %	Synthétiser les connaissances relatives aux pratiques en agriculture les plus émettrices de particules et de précurseurs de particules.
	Définir les recommandations agricoles qui préservent la qualité de l'air.
	Diffuser les meilleures pratiques respectueuses de l'environnement aérien.
	Adapter l'alimentation animale aux besoins des animaux selon leur stade de croissance.
	Développer la couverture des fosses.